



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 14 janvier 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet des commissariats de proximité de la police grand-ducale.

Le 18 décembre dernier, les médias ont publié une liste des commissariats de proximité qui devraient disparaître d'ici prochainement. Il s'agit des premières conclusions des nombreuses réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la prochaine réforme de la police grand-ducale.

Le Ministre de la Sécurité intérieure a toutefois clairement précisé qu'il s'agit d'une proposition et qu'il se concertera avec tous les responsables communaux concernés par une éventuelle fermeture de commissariat de proximité.

Dans la foulée, le Conseil communal de Contern a présenté une résolution dans laquelle elle plaide pour un maintien du commissariat de proximité de Moutfort. D'autres responsables communaux se sont exprimés dans le même sens.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le la Sécurité intérieure :

- Monsieur le Ministre partage-t-il les craintes soulevées par certains responsables communaux, à l'instar de la Commune de Contern ?
- En vue de la concertation avec les responsables communaux, Monsieur le Ministre serait-il disposé à modifier le projet de fermeture du commissariat de proximité de Moutfort ?
- Qu'en est-il des autres commissariats pour lesquels une fermeture a été proposée et à laquelle les responsables communaux se sont clairement opposés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Diane Adehm
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 11 FEV. 2016



A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°1699 du 14 janvier 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre de la Sécurité intérieure,
La Secrétaire d'Etat,

Francine CLOSENER

A la suite de l'audit sur l'organisation et le fonctionnement de la Police grand-ducale, j'ai décidé la création de six groupes de travail thématiques chargés d'émettre des propositions concrètes sur base des principales recommandations se dégageant du rapport d'audit.

Le groupe en charge de la réorganisation territoriale a proposé un certain nombre de mesures destinées à adapter les structures de façon à améliorer la qualité du service offert au citoyen et de rendre la présence policière plus efficace. Parmi ces mesures figure un nouveau concept de commissariats qui fonctionneraient à 2 roulements et permettraient d'offrir plus de sécurité, plus de service, une plus grande disponibilité et accessibilité et d'assurer une plus grande présence sur le terrain. Les bourgmestres de leur côté conserveraient un contact privilégié avec un chef de référence.

Le nouveau concept suggère de revoir le nombre de commissariats actuels afin d'utiliser les ressources qui s'en dégagent plus efficacement et de fusionner certains commissariats. Ces décisions vont être prises en commun accord avec les autorités communales.

Une première réunion a eu lieu le 1^{er} février 2016 avec les responsables des communes d'implantation des commissariats pour lesquels une fusion a été suggérée sur base d'une analyse objective fondée sur la charge de travail, la criminalité, la présence sur le terrain, la densité de la population, la superficie, les infrastructures existantes, le rayon d'action et un service équitable pour tous les citoyens.

Il a été retenu au terme de cette réunion que la situation respective de chaque commune sera discutée plus en détail entre les représentants de la Police et les responsables communaux et que des mesures transitoires pourraient être envisagées.